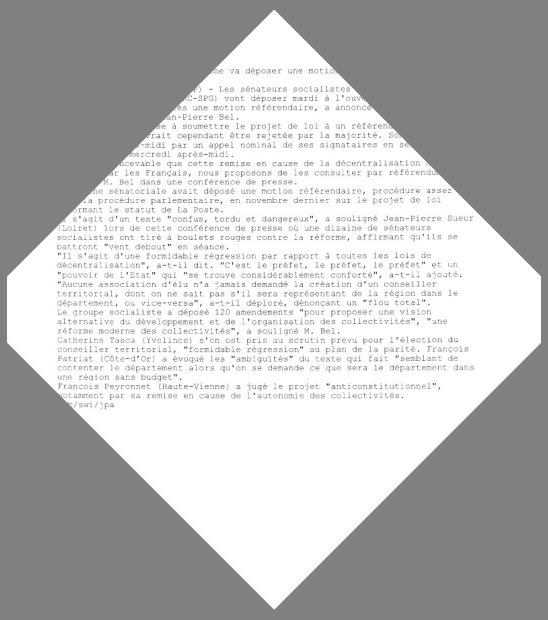

ne va déposer une motio

) - Les sénateurs socialistes
C-SPG) vont déposer mardi à l'ouv
es une motion référendaire, à annonc
an-Pierre Bel.
se à soumettre le projet de loi à un référend
rait cependant être rejetée par la majorité. So
midi par un appel nominal de ses signataires en se
ercredi après-midi.
ncevable que cette remise en cause de la décentralisation
les Français, nous proposons de les consulter par référendu
M. Bel dans une conférence de presse.
ne sénatoriale avait déposé une motion référendaire, procédure assez
la procédure parlementaire, en novembre dernier sur le projet de loi
rmant le statut de La Poste.
s'agit d'un texte "confus, tordu et dangereux", a souligné Jean-Pierre Sueur
(Loiret) lors de cette conférence de presse où une dizaine de sénateurs
socialistes ont tiré à boulets rouges contre la réforme, affirmant qu'ils se
battront "vent debout" en séance.
"Il s'agit d'une formidable régression par rapport à toutes les lois de
décentralisation", a-t-il dit. "C'est le préfet, le préfet, le préfet" et un
"pouvoir de l'Etat" qui "se trouve considérablement conforté", a-t-il ajouté.
"Aucune association d'élu n'a jamais demandé la création d'un conseiller
territorial, dont on ne sait pas s'il sera représentant de la région dans le
département, ou vice-versa", a-t-il déploré, dénonçant un "flou total".
Le groupe socialiste a déposé 120 amendements "pour proposer une vision
alternative du développement et de l'organisation des collectivités", "une
réforme moderne des collectivités", a souligné M. Bel.
Catherine Tasca (Yvelines) s'en est pris au scrutin prévu pour l'élection du
conseiller territorial, "formidable régression" au plan de la parité. François
Patriat (Côte-d'Or) a évoqué les "ambiguïtés" du texte qui fait "semblant de
contenter le département alors qu'on se demande ce que sera le département dans
une région sans budget".
François Peyronnet (Haute-Vienne) a jugé le projet "anticonstitutionnel",
notamment par sa remise en cause de l'autonomie des collectivités.
/sw1/jpa

Phoca PDF